



Aubréville
Avocourt
Baulny
Boureuilles
Brabant-en-Argonne
Brabant-sur-Meuse
Charpentry
Cheppy
Brocourt-en-Argonne
Cierges-sous-Montfaucon
Le Claon
Clermont-en-Argonne
Consenvoye
Cuisy
Dombasle-en-Argonne
Epinonville
Esnes-en-Argonne
Forges-sur-Meuse
Froidos
Futeau
Gercourt-Drillancourt
Gesnes-en-Argonne
Les Islettes
Jouy-en-Argonne
Lachalade
Malancourt
Montblainville
Montfaucon d'Argonne
Le Neufour
Neuvilly-en-Argonne
Rarécourt
Récicourt
Regnéville-sur-Meuse
Romagne-sous-Montfaucon
Septsarges
Varennnes-en-Argonne
Vauquois
Véry

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ANNÉE 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social

ARGONNE-MEUSE

Services administratifs

Services administratifs

Varennnes-en-Argonne

16, rue Thiers

28, rue Tabur

55120 Clermont-en-Argonne

mèl : environnement@argonne-meuse.fr

55270 Varennnes-en-Argonne

tel : 03 29 87 40 12

Sommaire

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	3
1.1) Territoire desservi :	3
1.2) Les compétences exercées :	4
1.3) Le SMET :	5
II. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DÉCHETS.....	5
2.1) La déchèterie :	5
2.1.1) L'accès à la déchèterie :	6
2.1.2) La collecte :	7
2.2) Les ordures ménagères résiduelles :	9
2.3) Les emballages ménagers recyclables :	10
2.4) Le verre :	11
2.5) Evolutions :	11
III. INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT	13
3.1) Traitement des déchets collectés à la déchèterie :	13
3.2) Traitement des ordures ménagères résiduelles collectées :	14
3.3) Traitement des emballages ménagers recyclables hors verre collectés.....	14
3.4) Traitement du verre collecté :	15
3.5) Bilan de tous les déchets ménagers et assimilés collectés :	16
IV. INDICATEURS FINANCIERS.....	16
4.1) Coûts des déchets ménagers et assimilés :	16
4.2) Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative :	18
4.3) Dépenses et recettes :	19
4.4) Évolutions :	20

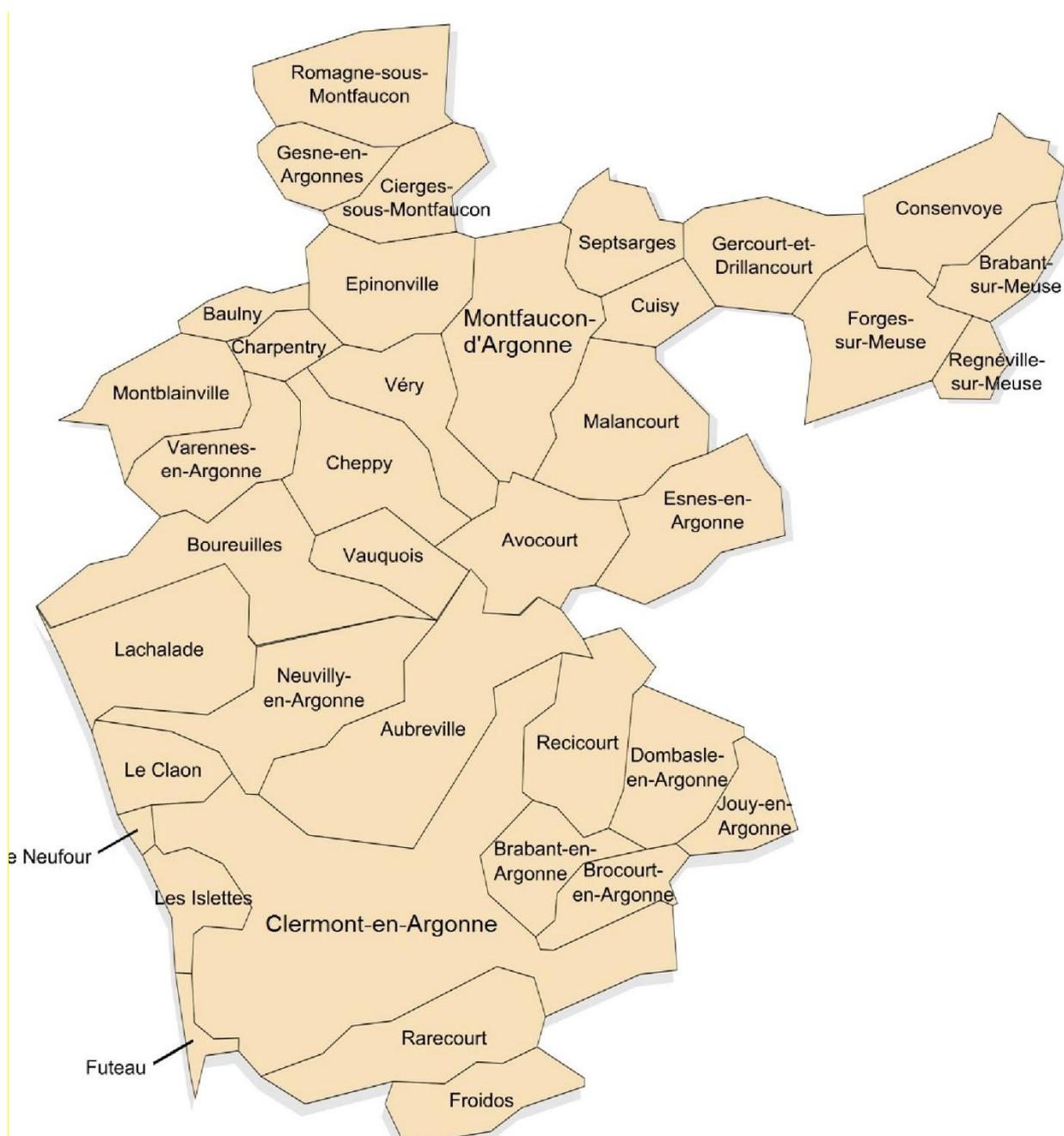
Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, la communauté de communes Argonne–Meuse a établi un rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de l'année 2022.

Ce rapport a pour objet essentiel d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (pré-collecte, collecte, transport et traitement) de la communauté de communes Argonne–Meuse.

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1) Territoire desservi :

Le territoire de la communauté de communes Argonne-Meuse regroupe 7 106 habitants (population municipale légale 2021 ; entrant en vigueur en 2018) répartis sur 38 communes qui bénéficient de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.



Territoire de la communauté de communes Argonne-Meuse

1.2) Les compétences exercées :

La communauté de communes Argonne-Meuse est compétente en matière de collecte, d'enlèvement, de valorisation et d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.



La communauté de communes Argonne-Meuse exerce les compétences de collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables, gère la déchèterie de Clermont en Argonne, informe et communique sur le tri sélectif dans un souci de réduction des déchets et organise la pré-collecte.

Cette compétence s'exerce pour l'ensemble de la population des 38 communes du territoire ainsi que les administrations et les professionnels sauf :

- EHPAD d'Argonne regroupant les 3 sites : Clermont en Argonne, Varennes en Argonne et Montfaucon d'Argonne
- SEISAAM de Clermont en Argonne / les Islettes comprenant un foyer d'accueil spécialisé, une résidence d'accueil, un centre maternel, la pouponnière, une maison d'enfants à caractère social, un centre d'hébergement...

Ces établissements ont leur propre filière de collecte et de traitement sur l'ensemble des déchets qu'ils produisent. Cela représente 409 habitants.

1.3) Le SMET :

La communauté de communes Argonne-Meuse adhère au **Syndicat Mixte d'Étude et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse** avec les compétences Étude et Traitement. 9 collectivités meusiennes sur 15 adhèrent au SMET aux compétences études et traitement.

Le SMET gère le transport, le traitement et la valorisation des déchets collectés, la maîtrise d'ouvrage et la gestion d'éventuels sites de traitement (centre de transfert, installations de traitement, de valorisation et de réduction des déchets...).

Le SMET s'est engagé pour le compte de la communauté de communes Argonne-Meuse à porter un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**. Le PLPDMA est une obligation réglementaire dont l'objectif est de réduire la production de déchets ménagers et assimilés.

II. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DÉCHETS

Les indicateurs présentés ci-dessous sont issus de statistiques de trois années, de 2020 à 2022. Avec la mise en place de la redevance incitative, il paraît intéressant d'avoir une rétrospective des statistiques des tonnages collectés. Toutefois, l'année 2020 reste une année particulière qui a été marquée par les règles de confinement en raison du contexte sanitaire.

2.1) La déchèterie :

La déchèterie se trouve rue de la gare à Clermont en Argonne.

La Communauté de Communes Argonne-Meuse a une déchèterie à plat depuis le 5 novembre 2021 :

6 bennes sont ouvertes latéralement :

- 1 benne pour les cartons
- 1 benne pour les métaux
- 2 bennes pour le tout venant
- 1 benne pour le mobilier
- 1 benne pour le bois

La benne pour les gravats n'a pas changé d'emplacement. Les déchets verts sont entreposés au sol à l'extérieur du site à l'arrière de la déchèterie.

D'autres déchets y sont collectés dans des contenants adéquats :

- Les déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, huiles, bidons vides, pesticides, engrais...),
- Le verre,
- Les textiles,
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE ou D3E),
- Piles et batteries,

- Ampoules et néons,
- Huiles de vidange et alimentaire,
- Couettes et oreillers,
- Cartouches d'imprimantes,
- Papiers, livres, journaux, magazines,
- Polystyrène,
- Huisseries,
- Pneus des particuliers.

2.1.1) L'accès à la déchèterie :

Tous les déchets sont amenés par les usagers à la déchèterie aux horaires d'ouverture :

- Horaires d'hiver (du 1/10 au 30/04) :

Mardi 8h à 12h

Samedi 8h à 12h et 13h à 17h

- Horaires d'été (du 1/05 au 30/09) :

Mardi 8h à 12h

Mercredi 16h30 à 19h30

Vendredi 16h30 à 19h30

Samedi 8h à 12h et 13h à 17h

L'accès à la déchèterie est gratuit pour les particuliers, les établissements publics et les services municipaux des communes membres de l'EPCI, sans conditions de volume.

Deux conditions d'accès à la déchèterie :

- Être résident sur l'une des communes de la communauté de communes Argonne-Meuse,
- Être assujettis à la Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI)

Cependant, les résidents des communes de :

- Brabant sur Meuse,
- Consenvoye,
- Forges sur Meuse,
- Gercourt-Drillancourt,
- Regnéville sur Meuse,

doivent se rendre à la déchèterie de la communauté d'agglomération du Grand Verdun située à Thierville sur Meuse.

Et, les usagers des communes de :

- Cierges sous Montfaucon,
- Cuisy,
- Epinonville,

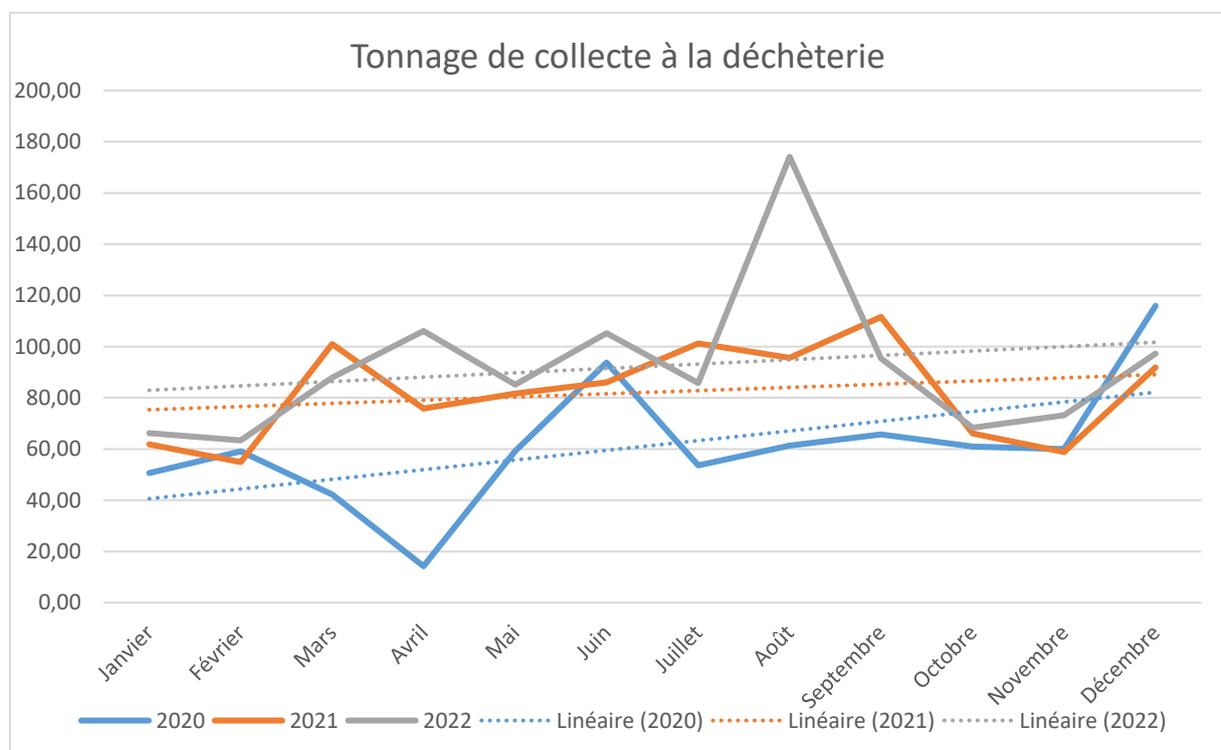
- Gesnes en Argonne,
- Montfaucon d'Argonne,
- Romagne sous Montfaucon,
- Septsarges,

doivent se rendre à la déchèterie de la communauté de communes de Stenay et du Val Dunois à Briulles sur Meuse.

La déchèterie est accessible à tous les professionnels du territoire de la communauté de communes d'Argonne-Meuse, assujettis à la REOMI.

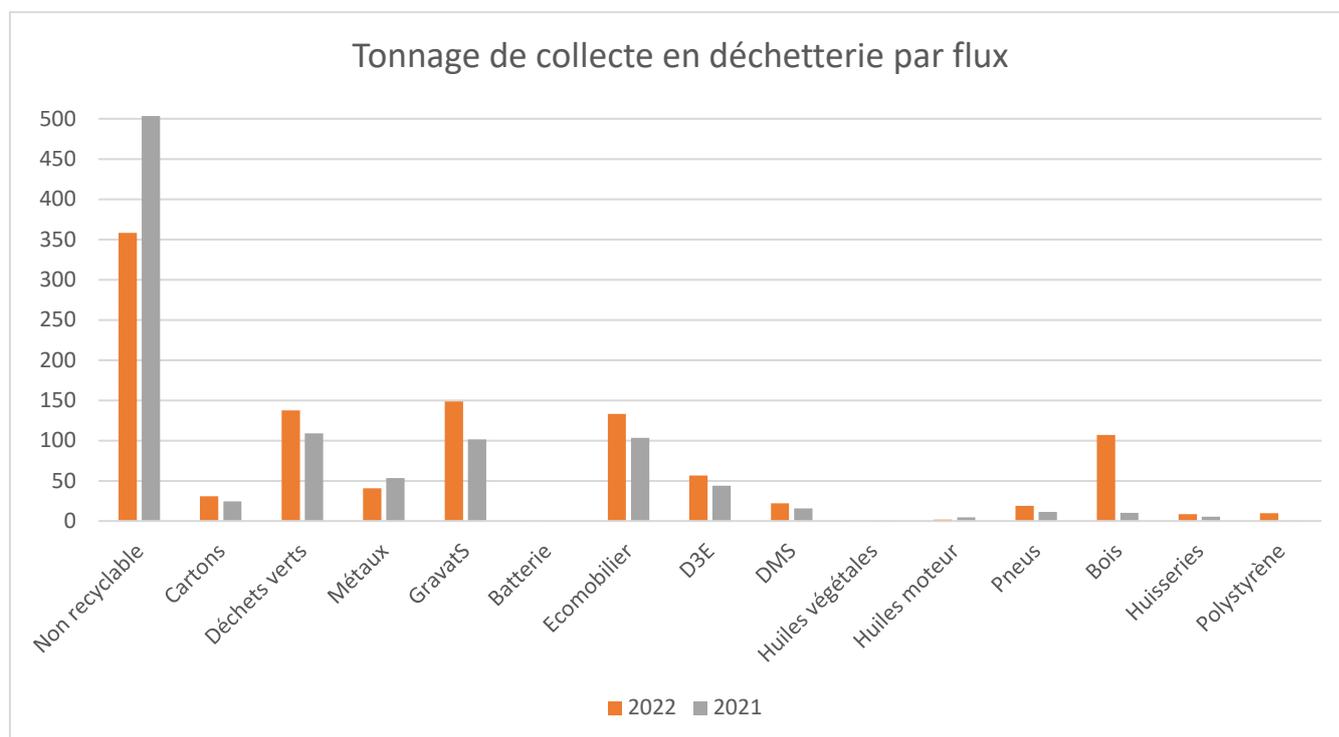
Aucune limite de tonnage n'est appliquée pour les professionnels tout comme pour les particuliers.

2.1.2) La collecte :



1 107.86 tonnes, tous déchets confondus, ont été collectés à la déchèterie en 2022. Attention, l'année 2020 est une année particulière en raison de la crise sanitaire du COVID impactant la fréquentation de la déchèterie (1 mois de fermeture du site). En revanche, le tonnage de collecte des déchets à la déchèterie a augmenté de 12 % entre 2021 et 2022.

Le graphique ci-dessous présente la répartition par flux (en tonnes) des déchets déposés à la déchèterie durant l'année 2021 et 2022 :



Les flux en augmentation de tonnage de collecte à la déchèterie par rapport à l'année 2022 sont :

- Cartons (+ 25 %)
- Déchets verts (+ 26 %)
- Gravats (+ 47 %)
- Écomobiliers (+ 29 %)
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) (+ 29 %)
- Déchets Ménager Spéciaux (DMS) (+ 40 %)
- Huiles végétales (+ 95 %)
- Pneus (+ 66 %)
- Huisseries (+ 57 %)

Les flux en diminution de tonnage de collecte à la déchèterie par rapport à l'année 2022 sont :

- Non recyclable (- 29 %)
- Métaux (- 24 %)
- Huile minérale (- 58 %)
- Polystyrène (-28 %)

Étant donné que la collecte du bois n'a été mise en place qu'à partir de novembre 2021, la comparaison avec l'année 2022 n'est pas présentée.

A noter, que c'est la première année de collecte des batteries de véhicules classiques.

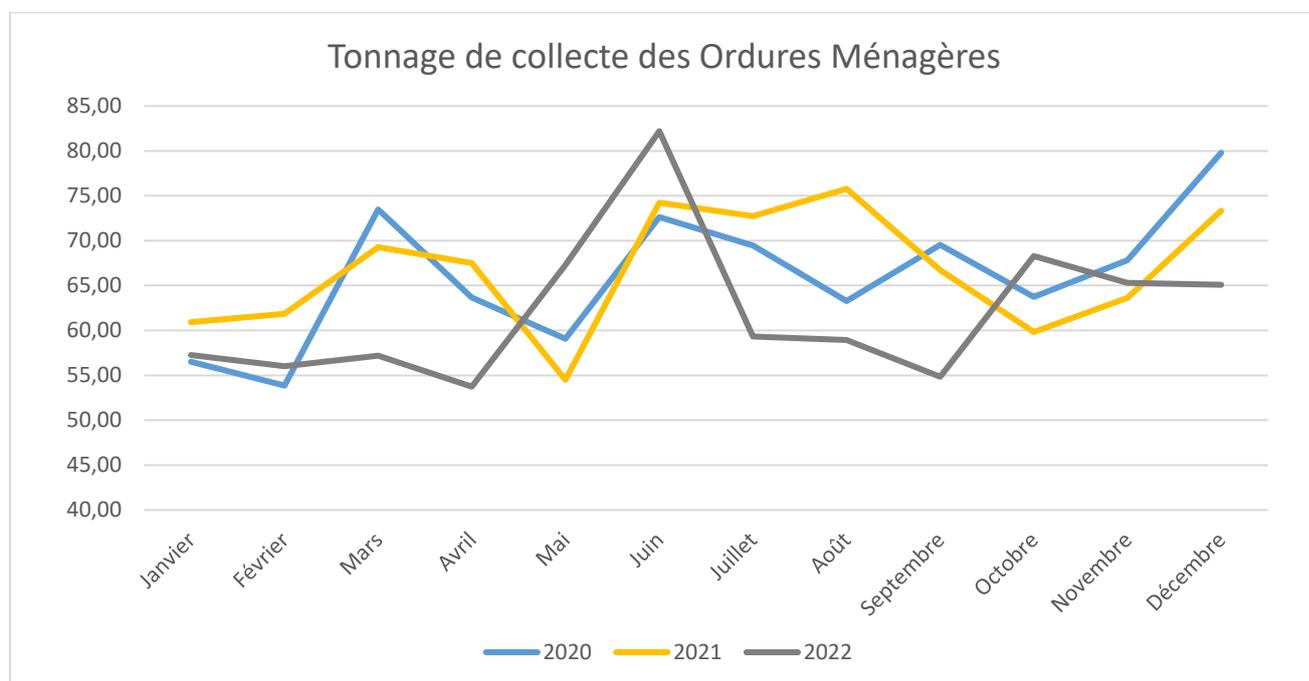
2.2) Les ordures ménagères résiduelles :

La collecte des ordures ménagères se réalise en porte-à-porte en bac. Cette prestation est réalisée par éco.Déchets, sur la base d'un marché passé selon une procédure d'appel d'offres pour la période de 2018 à 2022.

Depuis le 1^{er} novembre 2021, la collecte des ordures ménagères s'effectue tous les 15 jours (en semaine paire) selon le calendrier ci-dessous :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
Aubréville Futeau Lachalade Le Claon Le Neufour Les Islettes Neuvilly en Argonne Parois Récicourt Vraincourt	Clermont en Argonne Auzéville en Argonne Jubécourt Brabant en Argonne Brocourt en Argonne Dombasle en Argonne Froidos Jouy en Argonne Rarécourt	Baulny Brabant sur Meuse Charpenry Cheppy Cierges sous Montfaucon Consenvoye Epinonville Gercourt-Drillancourt Gesnes en Argonne Montblainville Romagne sous Montfaucon Septsarges Véry	Avocourt Boureuilles Cuisy Esnes en Argonne Forges sur Meuse Malancourt Montfaucon d'Argonne Regnéville sur Meuse Varennes en Argonne Vauquois

Le tonnage de collecte des ordures ménagères de 2020 à 2022 :



Le tonnage des ordures ménagères a légèrement diminué de 7 % entre 2021 (800.36 T) et 2022 (745.46 T).

111.31 kilogrammes d'ordures ménagères par habitant collecté ont été constatées pour 2022.

2.3) Les emballages ménagers recyclables :

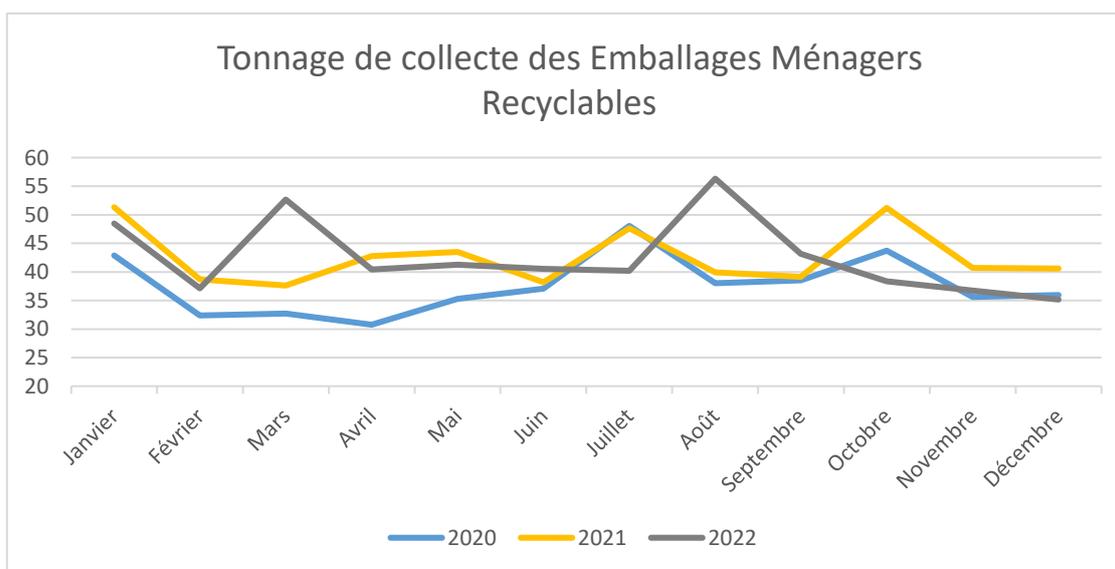
La collecte des emballages ménagers recyclables (EMR) se fait en porte-à-porte en sac jaune. Cette prestation est réalisée par éco.Déchets, sur la base d'un marché passé selon une procédure d'appel d'offres pour la période de 2018 à 2022.

Depuis le 1^{er} novembre 2021, la collecte des emballages ménagers recyclables s'effectue tous les 15 jours (semaine impaire) selon le calendrier ci-après :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
Aubréville Futeau Lachalade Le Claon Le Neufour Les Islettes Neuvilly en Argonne Parois Récicourt Vraincourt	Clermont en Argonne Auzéville en Argonne Jubécourt Brabant en Argonne Brocourt en Argonne Dombasle en Argonne Froidos Jouy en Argonne Rarécourt	Baulny Brabant sur Meuse Charpentry Cheppy Cierges sous Montfaucon Consenvoye Epinonville Gercourt-Drillancourt Gesnes en Argonne Montblainville Romagne sous Montfaucon Septsarges Véry	Avocourt Boureuilles Cuisy Esnes en Argonne Forges sur Meuse Malancourt Montfaucon d'Argonne Regnéville sur Meuse Varennes en Argonne Vauquois

La collecte sélective comprend tous les emballages ménagers tel que le papier, les cartons et cartonnettes d'emballages, les bouteilles et flacons en plastiques, les briques alimentaires et les emballages en métal (aluminium et acier), les films et barquettes plastiques.

Les tonnages collectés des emballages ménagers recyclables de 2020 à 2022



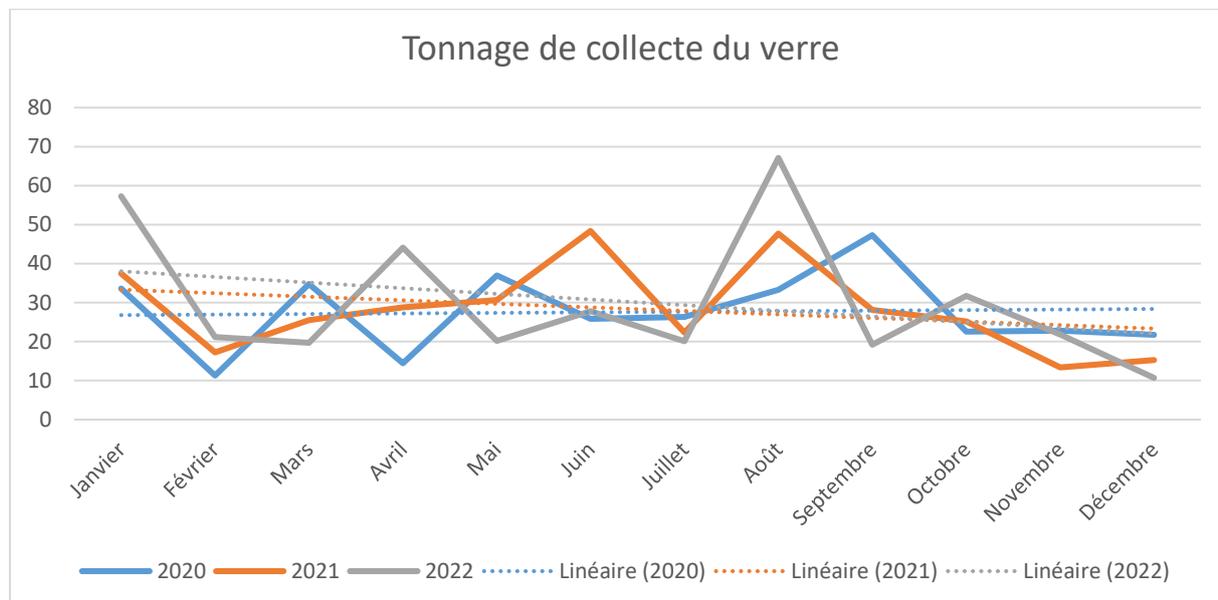
Les tonnages sont stables entre 2021 (511.28 T) et 2022 (510.40 T)

76.21 Kilogrammes d'emballages ménagers recyclables par habitant collecté ont été constatés pour 2022.

2.4) Le verre :

La collecte du verre se réalise en point d'apport volontaire (PAV). Ces PAV d'une contenance de 2 à 4 m³, sont accessibles 7 jours sur 7.

69 PAV sont répartis sur les 38 communes du territoire. CITRAVAL se charge de vider ces bornes sur 2 jours consécutifs et passe toutes les 3 semaines.



Le tonnage de verre collecté entre 2021 (339.89 T) et 2022 (360.85 T) a progressé légèrement de 6 %.

53.9 Kilogrammes de verre par habitant collecté ont été constatés pour 2022.

2.5) Evolutions :

La prévention est au cœur des discussions politiques. En raison des coûts à venir (augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, par exemple) et de la réglementation nationale, la réduction des déchets s'impose aux usagers de notre collectivité. Des actions de sensibilisation continueront à être mises en place sur le territoire et pour toucher largement tout public.

L'évènement d'ampleur du SMET de l'année 2021 est la réalisation du reportage photographique qui s'est déroulé en 2020 avec un appel aux volontaires meusiens. Ce reportage photo a été mis en valeur sur un dispositif itinérant : des bâches PVC. Ainsi, la Communauté de Communes Argonne-Meuse a eu la possibilité d'exposer ces bâches PVC à différents endroits : maison médicale de Varennes en Argonne (de mi-janvier à mi-mars), collège de Clermont en Argonne (de mi-avril à fin juin), mairie de Montfaucon d'Argonne (de début juillet à mi-novembre) et salle des fêtes de Neuville en Argonne (lors de la fête foraine début juillet).



Exposition Homo Détritus à la maison médicale de Varennes en Argonne et mairie de Montfaucon d'Argonne

Dans le cadre d'une réduction des déchets enfouis, les déchets issus des cimetières se retrouvent dans le bac à ordures ménagères et pourtant ils sont en grande partie compostables. C'est pourquoi, la communauté de communes Argonne-Meuse souhaitait détourner les déchets organiques du flux des ordures ménagères résiduelles. Informer et mettre à disposition des contenants spécifiques sont les objectifs de l'éco cimetière



Cimetière de Cuisy

Les travaux de construction de la nouvelle déchèterie au 21 route de Varennes à Clermont en Argonne continuent. Les élus ont délibéré sur le règlement intérieur de cette nouvelle déchèterie. La carte d'accès est distribuée aux habitants par les mairies volontaires et la CCAM.

Une nouvelle filière en déchèterie a été mise en place : collecte des outillages du peintre (filière écoDDS)

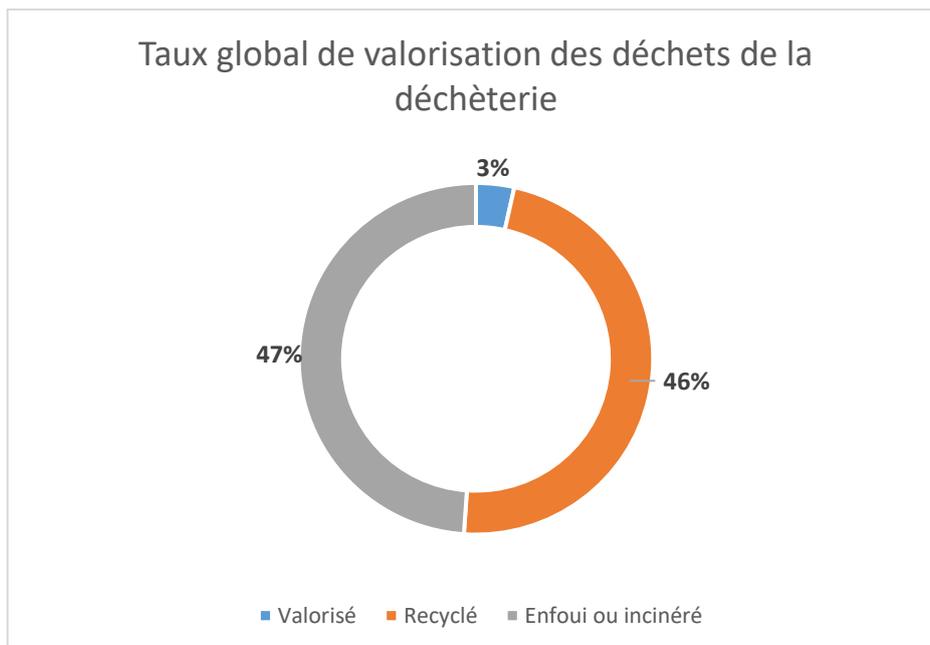
III. INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

3.1) Traitement des déchets collectés à la déchèterie :

Type de déchets collectés 2022	Tonnage collecté	Traité valorisé	Tonnage recyclé	Tonnage enfoui ou incinéré	Lieu de traitement
Déchet vert	137.45		137.45		Décavert à Belleville sur Meuse
Carton	30.62		30.62		PAPREC à Verdun
Métaux	40.62		40.62		Fers et métaux à Verdun
Batterie de voiture	0.26		0.26		Fers et métaux à Verdun
Gravats	148.68			148.68	Suez à Belleville sur Meuse
Non recyclable	358.11			358.11	Suez à Sommauthe (08)
Bois	106.82	24.57	74.77	7.48	Suez à Fameck (57)
Eco mobilier	133.3		133.3		Suez à Toul (54)
Déchet ménager spécifique (écoDDS et hors écoDDS)	21.89	10.86		11.03	Cédilor à Malancourt la Montagne (57)
Déchet d'équipement électrique et électronique	56.46		56.46		Envi2E à Toul (54)
Pneus	18.8		18.8		Filière Aliapur
Huiles minérales	1.98	1.98			Valorprest à Florange (57)
Huiles végétales	0.39		0.39		Valorprest à Florange (57)
Huisseries	8.44		8.44		Valorprest à Florange (57)
Polystyrène	10.14		10.14		Valorprest à Florange (57)
Textile	42.73	3.97	38.46	0.3	Vosges TLC à Thaon les Vosges (88)

Définition de recyclage : le recyclage est la réintroduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu. Par exemple une bouteille en verre est refondue pour refaire une bouteille neuve

Définition de valorisation : la valorisation donne de la valeur aux déchets. Il existe trois différents types de valorisation : la valorisation matière qui consiste à utiliser la matière du déchet pour un nouveau processus de production ; la valorisation organique qui repose sur le compostage et la méthanisation ; la valorisation énergétique qui est faite via l'incinération de déchets et permet de créer de la chaleur qui est utilisée pour alimenter les systèmes de chauffage et d'électricité.



Près de la moitié des déchets provenant de la déchèterie sont enfouis ou incinérés.

En 2021, 62 % des déchets collectés en déchèterie étaient enfouis ou incinérés. Cette baisse est due à la baisse de tonnage du non recyclable (- 29 %) en raison du rôle et du professionnalisme du gardien de la déchèterie.

3.2) Traitement des ordures ménagères résiduelles collectées :

Les ordures ménagères résiduelles incluent tous les déchets n'ayant pas été triés en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

745.46 tonnes sont enfouies dans des installations de stockage des déchets non dangereux à Sommauthe (08). Ce centre d'enfouissement est exploité par SUEZ Recyclage et Valorisation Nord Est.

La communauté de communes Argonne-Meuse a confié au SMET la gestion du transfert, du transport et du traitement de ces déchets.

3.3) Traitement des emballages ménagers recyclables hors verre collectés

Les emballages ménagers recyclables sont les papiers, les journaux, les revues, les flacons en plastique, l'acier, l'aluminium et le carton. Ils sont collectés via une collecte sélective par sac jaune en porte à porte.

Le contenu des sacs jaunes est trié par PAPREC à Dieulouard (54). Le centre de tri PAPREC a fait évoluer :

- Ses chaînes de tri en fonction de l'évolution des consignes de tri,

- Ses horaires de travail liés à la hausse du coût de l'énergie et la possibilité de réaliser des maintenances préventives.

En 2022, sur les 510.4 tonnes collectées et rentrées dans le site PAPREC, 500.19 tonnes ont été triées par PAPREC.

La répartition des emballages de tri dans le sac jaune est donnée par les caractérisations et corrélée avec les résultats réels de tri :

La répartition du tonnage de matières valorisées (sur les 18 dernières caractérisations) est la suivante :

	Tonnes triées	% triées	Tonnes expédiées et valorisées	Tonnes en stock
Acier	22.50	4.55 %	20	12.96
Alu	2.37	0.5 %	2	0.20
Petits alu	0.58	0.13 %	1	0.27
Brique alimentaire	10.84	2.28 %	13	-9.14
Emballage papier carton	125.37	25.59 %	144.21	-24.31
Papiers et cartons mêlés (gros de magasin)	55.68	11.36 %	58.66	-2.99
Journaux, revues, mag	96.66	19.52 %	89.18	
Plastiques (PE/PP)	16.58	3.49 %	20	2.47
Bouteille plastique clair	27.84	5.68 %	39.96	-8.90
Flux développement (plastique ECT)	12.78	2.85 %	20.10	9.44
Film plastique	13.86	2.92 %	16.42	4.41
Refus de tri	105.70	21.13 %	105.7	
Totaux	490.76		530.23	-25.02

Source : compte rendu annuel 2022 PAPREC

21.14 tonnes de refus de tri sont devenues des combustibles solides de récupération (CSR) qui sont ensuite utilisés dans des installations industrielles fortement consommatrices d'énergie (cimenteries), mélangés à d'autres combustibles.

Le restant du tonnage en refus de tri est enfoui sur le site à Monthois la Montagne (08).

La communauté de communes Argonne-Meuse a confié au SMET la gestion du transfert, le transport et le traitement de ces déchets.

3.4) Traitement du verre collecté :

Le verre est collecté aux 69 points d'apport volontaire répartis sur les 38 communes du territoire.

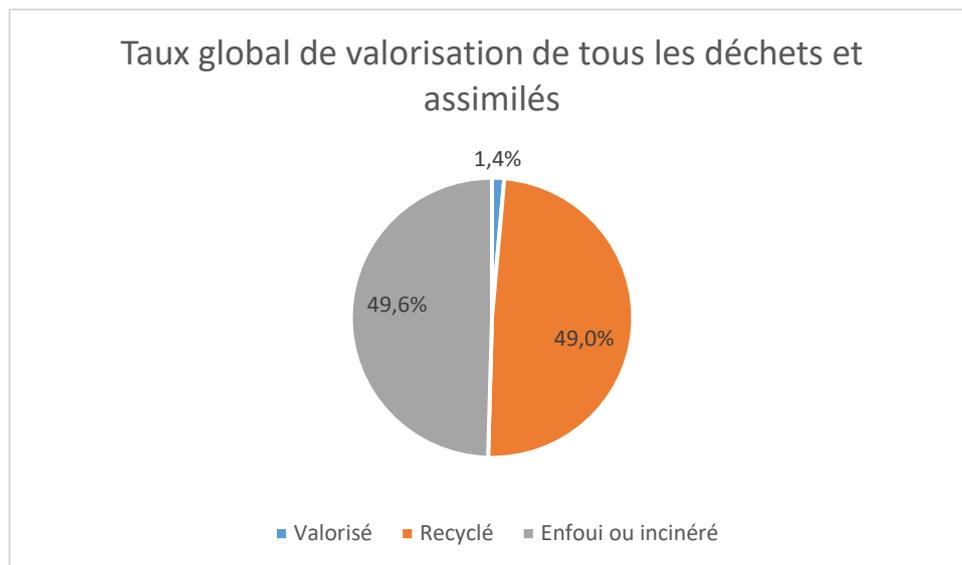
360.85 tonnes de verre ont été collectées dans les points d'apport volontaire par CITRAVAL en 2022.

348.91 tonnes ont été livrées chez le verrier.

Le verre est recyclé par l'entreprise OI Manufacturing.

La communauté de communes Argonne-Meuse a confié au SMET la gestion du ramassage/ vidage, du transfert, du transport et du traitement de ces déchets.

3.5) Bilan de tous les déchets ménagers et assimilés collectés :



La moitié des déchets ménagers et assimilés est enfouie ou incinérée et l'autre moitié est recyclée.

IV. INDICATEURS FINANCIERS

4.1) Coûts des déchets ménagers et assimilés :

Le financement du service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés est assuré par la REOMI payée par l'utilisateur, les soutiens obtenus des éco-organismes et les recettes liées à la vente des matériaux qui ont une valeur marchande.

Les coûts indiqués ci-dessous incluent :

- le coût de la collecte,
- le coût de traitement,
- la TGAP (**T**axe **G**énérale sur les **A**ctivités **P**olluantes)
- les recettes de reprise des matériaux et les aides des éco-organismes qui sont déduites.

Coûts à la tonne des flux collectés

	Type de déchets	DEPENSE TTC	RECETTE TTC
Déchèterie*	Déchets verts	79.35 €	
	Cartons	141.87 €	
	Métaux		129 €
	Gravats	22.95 €	
	Non recyclable	185.90 €	
	Bois	122.01 €	
	Eco mobilier		34.13 €
	Déchet ménager spécifique	878.16 €	
	Huisseries	173.66 €	
	Polystyrène	48.69 €	
	Déchet d'équipement électrique et électronique		149.87 €
	Pneus	16.84 €	
Ordures ménagères résiduelles	266.92 €		
Emballages ménagers recyclables**	232.82 €		
Verre	21.25 €		

* Ces coûts moyens sont exprimés à la tonne du flux collecté en déchèterie, ne prennent pas en compte les frais du personnel, de fonctionnement, les investissements du site et les charges de structure du SMET. Cela prend en compte le traitement, la TGAP, le transport, la location du contenant et la revente de matériau.

** Cela comprend les 9 caractérisations de l'année 2022 ainsi que le traitement et la TGAP des refus de tri

A noter, une baisse significative de la dépense des ordures ménagères due à la diminution de la fréquence de passage du camion de collecte réduite à 1 passage tous les 15 jours.

Recettes par tonne de déchets		
Déchèterie	Cartons	61 € à 183 €
	Métaux	97 € à 336 €
	Eco mobilier	1 € à 20 €
	Déchet ménager spécifique	Variable selon le déchet
	Déchet d'équipement électrique et électronique	Moyenne de 80 €
EMR	Journaux revues magazines	65 € à 126 €
	Gros de magasin	76 € à 162 €
	Emballage papier carton	32 € à 167 €
	Acier	212.58 €
	Aluminium	633.14 €
	Brique alimentaire	10 €
	Bouteilles en plastique clair	605 € à 858 €
	Emballages plastiques (PE/PP)	405 €
	Emballages plastiques (flux développement)	660 €
Verre	10,75 à 22,70 €	

Certains tarifs de revente de matériaux sont définis selon les cours mondiaux.

<i>Somme de la vente des matériaux en 2022</i>	
Déchèterie	20 628.25 €
Emballages ménagers recyclables	66 903.72 €
Verre	11 500.79 €
TOTAL	99 032.76 €

La communauté de communes Argonne-Meuse bénéficie de soutiens de la part de CITEO. Depuis le 1^{er} janvier 2018, ces soutiens sont calculés en fonction du barème F, pour une période de 5 ans (2018/2022). 89 707.60 € (extrait du grand livre) ont été perçus en 2022.

CITEO est une entreprise à mission à but non lucratif qui est financé par les producteurs du secteur de la grande consommation et de la distribution. CITEO accompagne les collectivités techniquement et financièrement, apporte des solutions aux entreprises dans la réduction de l'impact environnemental des emballages, dynamise le marché de reprise des matières premières, communique auprès du consommateur.

4.2) Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative :

Le conseil communautaire a délibéré les 18 juillet 2019 et 17 décembre 2019 pour les tarifs de la REOMI applicables à tous les usagers du territoire de la CCAM à compter du 1^{er} janvier 2022. Les tarifs des redevables en bacs pucés ont été augmentés de 2 % par rapport à l'année 2021 sauf la part fixe du bac de 120 litres (ou 1 rouleau sacs rouges par an). De plus, les tarifs des redevables habitants dans les immeubles collectifs ont été revus.

Part fixe : forfait 12 levées par an et RS* :

Bac 120 l ou 1 rouleau de sacs rouges/ an pour les RS*	<i>1 personne, RS*</i>	85 €
Bac 180 l	<i>2/3 personnes</i>	173.40 €
Bac 240 l	<i>4 personnes ou +</i>	260.10 €
Bac 660 l		433.50 €

*RS : résidence secondaire

Part variable

<i>Prix de la levée supplémentaire</i>	13^{ième} à 18^{ième} levée	19^{ième} levée ou +
Bac 120 l	5 €	11 €
Bac 180 l	7 €	17 €
Bac 240 l	10 €	22 €
Bac 660 l	29 €	72 €

	6 sacs	12 sacs
Sac rouge 50 l	12 €	24 €

Attention : Pas de distribution de + de 12 sacs par an

Part fixe pour les bacs de regroupement dans les immeubles collectifs :

Part fixe

Accès au bac de regroupement avec ouverture de trappe par un badge pour un sac de 30 l	Composition du foyer	Nb d'ouverture de trappe / an	Tarif / an
	1 personne	48	85 €
	2/3 personnes	72	173.40 €
	4 personnes ou +	96	260.10 €

Part variable

Prix de l'ouverture supplémentaire en fonction du nombre de personne du foyer	1 €	1.50 €
1 personne	49 ^{ème} à 75 ^{ème}	76 ^{ème} ou +
2/3 personnes	73 ^{ème} à 113 ^{ème}	114 ^{ème} ou +
4 personnes ou +	97 ^{ème} à 151 ^{ème}	152 ^{ème} ou +

Les usagers qui n'ont pas de bacs ou de badges ou de rouleau de sacs rouges sont facturés sur la base d'un bac de 240L (refus de la REOMI).

4.3) Dépenses et recettes :

Extrait du grand livre de 2022 (section fonctionnement) :

Dépenses

2022	Charges à caractère général	629 348.56 €	SMET, Eco-Déchets, sacs jaunes, SULO, fonctionnement déchèterie, utilisation des 2 autres déchèteries...
	Charges de personnel et frais assimilés	73 864.35 €	Prestations VDBI, salaires/personnel de la CODECOM
	Opérations d'ordre de transfert entre section	93984.24 €	Amortissement de matériel, cession des parts sociales
	Autres charges de gestion courante	2 856.88 €	REOMI impayés, créances éteintes
	Charges exceptionnelles	5 277.49 €	Régularisation et annulation REOMI
	Dotations aux amortissements, dépréciation des actifs circulants	6 914.40 €	Dépréciations créances douteuses

Recettes

2022	Opérations d'ordre de transfert entre section	9 407.39 €	Reprise/subventions reçues de l'exercice 2022
	Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	696 039.35 €	REOMI, vente de matériaux, vente de composteurs
	Subventions d'exploitation	89 707.60 €	Soutiens CITEO
	Produits exceptionnels	165 285.42 €	Pénalités marché de collecte, remboursement parts sociales

4.4) Évolutions :

En 2022, la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) pour les ordures ménagères résiduelles enfouies augmentera de 27 %. Cette augmentation aura un impact dans le budget.

Après 2 années de mise en place de la redevance incitative et au vu de l'augmentation des dépenses (TGAP, transport, centre de tri, enfouissement...) et la diminution des recettes (redevance enlèvement des ordures ménagères), les élus envisagent une augmentation de la REOMI pour 2023.